

DER DELEGIERTE  
FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT

Akten-Nr. t.811-13 - ER/rd

an	BOGU ER	a/a
Datum	21.12.74	9
Vize	MC 2	9
EPD	12. Dez. 1974	
Ref.	t.811-13	

ANTRAG Nr. 269/74

Bern, le 15 novembre 1974

- 1. An den Délégué à la Coopération technique
- 2. Bezeichnung der Aktion: Contribution au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)

3a. Kurzname der Aktion: (30 Anschläge)

FOND S UN EN MAT DE POPULATI ON

3b. Kurzname der Phase: (30 Anschläge)

CONTRIBUTI ON 1974

4. Verantwortliche Institution mit Adresse: Fonds des Nations Unies en matière de population (UNFPA) New York

5. Land: -

6. Beantragter Kredit: Fr. 400'000.-

7. Art des Kredites:

8. Gegenstand des Antrages:

A fonds perdu

Neue Aktion

Darlehen in lokaler Währung

Neue Aktionsphase Vorangehende Antragsnummer:

Andere Darlehen

Zusatzkredit Vorangehende Antragsnummer:

9a. Dauer der Aktion: 1 année

9b. Pers. Einheiten/Monate: -

10. Beginn der Aktion: 1er janvier 1974

11. Eintreten beschlossen am: --

Vorgemerker Betrag: Fr. Insertion au programme projets régionaux

12. Sektion: Multilatérale

13. Sachbearbeiter: L. Erard

14. Art der Aktion: Programmes ..... Nr. 10 \*  
(Haupt- und Sachgruppe gemäss Kontenplan)

15. Sachgebiet der Aktion: Ressources humaines ..... Nr. 959 \*  
(Statistische Klassierung)

\* Nummer wird vom "Dienst PBS" ausgefüllt.



## 1. Le problème démographique

La croissance démographique des pays du tiers monde est un problème suffisamment connu pour que nous ne nous y attardions pas longuement. Les Nations Unies estiment <sup>1/</sup> que la population mondiale qui était de 3 milliards 500 millions d'habitants en 1970, atteindra 4 milliards et demi d'habitants en 1980, 5 milliards et demi en 1990 et 6 milliards et demi en l'an 2000. Même si la diminution de la fécondité s'accélérait davantage que ne l'ont prévu les Nations Unies, la croissance de la population resterait très rapide jusqu'au milieu du 21<sup>ème</sup> siècle et ceci en raison de la structure par âge de la population mondiale actuelle - en 1965, les enfants de moins de 15 ans représentaient 42% de la population des pays en développement.

Sur le plan général cette croissance démographique pose deux grands problèmes: celui de ses rapports avec les ressources de la planète et l'environnement et celui de ses rapports avec le développement économique et social.

### 1.1 Population, ressources et environnement

La croissance spectaculaire qu'ont connue les pays industrialisés ces dernières décennies nous ont fait découvrir que les ressources naturelles de la planète ne étaient pas illimitées et que la pollution de l'air et des océans nous causerait de très gros problèmes.

Dans la mesure où l'on considère que le niveau de vie atteint dans les sociétés occidentales ne doit pas être réduit et peut même encore s'améliorer, il est certain que son extension à l'ensemble des populations du globe suffit à elle seule à faire entrevoir les problèmes qu'il faudra encore résoudre. Dans cette optique il est normal que la perspective de voir la population de la terre doubler d'ici moins de 30 ans, fasse du problème démographique le centre de nos préoccupations. Mais on comprend également que les pays en développement adoptent une attitude assez différente de la nôtre. Là où nous évoquons les dangers du surpeuplement, ils répondront que le véritable problème vient de notre surconsommation.

<sup>1/</sup> "World Population Prospects as assessed in 1968", Nations Unies 1973

## 1.2 Relation entre l'évolution de la population et le développement économique et social; le problème de l'emploi

Cette relation comprend deux aspects: d'une part l'influence de la croissance démographique exceptionnelle que connaissent de nombreux pays du tiers monde sur leurs capacités de développement et sur leurs possibilités de résoudre leurs problèmes d'emploi et d'autre part la constatation de plus en plus largement admise que le développement économique et social est une condition nécessaire et suffisante à une réduction de la fécondité. Sans entrer dans le fond du débat nous admettons, pour une majorité de pays en développement en tout cas, qu'un ralentissement de la croissance démographique permettrait d'accélérer le processus de développement et rendrait plus facile la solution des problèmes de l'emploi.

En ce qui concerne le second aspect de cette relation population - développement, nous admettons que le développement économique, c'est-à-dire la croissance du produit national mais aussi l'amélioration de la qualité de la vie - répartition équitable des revenus, santé, éducation, mobilisation des masses rurales etc. - doit conduire à une prise de conscience des dangers de la surpopulation mais surtout donner à chaque couple des raisons solides et profondes de restreindre la taille de sa famille. La réduction de la natalité doit donc être considérée comme un processus de longue haleine qui concerne d'abord un nombre réduit de familles pour peu à peu s'étendre à l'ensemble de la population. Même conscient des dangers d'une croissance démographique trop rapide, les pouvoirs publics ne peuvent intervenir que par une longue action d'information, d'éducation et même de persuasion qui peut accélérer certaines prises de conscience et donner aux couples qui le souhaitent les moyens d'appliquer une contraception efficace.

## 2. Le Fonds des Nations Unies en matière de Population (UNFPA)

En matière de population plus encore que dans tout autre secteur, la liberté de chaque pays d'appliquer sa propre politique doit être préservée. Un certain nombre de pays en développement sont d'ailleurs très susceptibles sur ce plan. Il faut aussi, et c'est un autre point que le Conseil fédéral a tenu à souligner dans ses directives, que soit respecté le droit de chaque couple de décider librement du nombre d'enfants qu'il veut avoir et de l'espacement de leur naissance. Il est enfin indispensable que les mesures de planification familiale soient partie intégrante de la politique sociale et médicale d'un pays.

Pour toutes ces raisons, il semble particulièrement indiqué de recourir à des organisations internationales pour apporter une aide extérieure aux pays qui souhaitent mettre en place une politique démographique efficace. C'est la raison pour laquelle a été créé en juin 1967 sous l'égide des Nations Unies un Fonds qui a été placé en mai 1969 sous l'autorité de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'UNFPA a pour objectif d'apporter une assistance aux pays membres des Nations Unies qui ont à résoudre des problèmes de population. Cet appui peut porter sur des études et des recherches en matière démographique - recensement, étude de la fécondité, des mouvements de la population etc. - sur les conséquences économiques et sociales de cette évolution et sur les politiques qu'il est possible de mettre en oeuvre. Mais l'UNFPA peut aussi participer à la mise au point de politiques et même de stratégies en matière de population. Il peut enfin participer directement dans le cadre de programmes médicaux et de projets de développement sociaux à la mise au point et à l'exécution d'une politique de planning familial à condition que le pays le lui ait demandé ou au moins ait marqué son accord et à condition surtout que ces programmes n'empiètent en rien sur la liberté du couple.

L'UNFPA apporte donc son appui à des activités mises au point par des nationaux et répondant aux besoins de la population et de gouvernements plutôt qu'il ne suscite des activités nouvelles. Les fonds qu'il met à disposition permettent alors d'accroître sensiblement l'efficacité et les répercussions d'initiatives locales ou nationales.

L'UNFPA participe actuellement à plus de 600 projets dans 78 pays différents qui vont de l'étude des motivations de la natalité dans certains pays à des projets complexes tels la campagne de planning familial indonésienne.

Actuellement le Fonds tend de plus en plus à établir avec chaque pays un Programme pluri-annuel à l'image de ce que fait le PNUD, où sont prévues les différentes interventions que devra faire le Fonds. Actuellement des accords ont déjà été faits avec une dizaine de pays comme c'est par exemple le cas avec la Malaisie où un service de planning familial qui doit toucher toute la population doit être mis en place en collaboration avec le Gouvernement et la Banque Mondiale. Le budget de ce projet de cinq ans est estimé à 14 millions de dollars dont 4,3 millions à la charge de l'UNFPA.

Au Sri Lanka un arrangement a été signé en février 1973. Il porte sur 6 millions de dollars sur 4 ans et doit permettre de mettre à disposition de tous les groupes de la population du pays des services de planning familial. Il est notamment prévu dans cet accord de former des démographes, de mettre au point toute une série de programmes éducatifs pour enfants et pour adultes et de créer les services nécessaires pour que la population ait réellement accès au planning familial. D'une manière générale la formation de personnel spécialisé est un facteur important pour la réussite d'un programme en matière de population. C'est pourquoi près du tiers des fonds de l'UNFPA (16,3 millions de dollars ont été consacrés à la formation (bourses, coûts et séminaires spéciaux, appui à des centres de formation spécialisés, matériel d'enseignement, recherches).

En Afrique où les informations les plus élémentaires font défaut, le Fonds a soutenu de 1972 à 1975 des enquêtes et des recensements de la population dans plus de 20 pays. En Asie où la plupart des pays appliquent déjà une politique de population, les efforts ont surtout consisté à mettre en place dans le cadre des systèmes de santé des infrastructures permettant d'offrir aux couples qui le souhaitent les moyens de planifier les naissances de leurs enfants. Ceci a notamment été le cas en Iran, au Pakistan et aux Philippines. L'Inde a reçu plus de 2 millions de dollars comme soutien à son programme de planning familial. Au niveau régional, l'essentiel de l'effort a porté sur la formation et la recherche et en particulier sur les rapports entre l'éducation et l'emploi. En Amérique latine enfin les activités du Fonds ont surtout consisté en recherches et en appuis apportés aux services de santé en matière d'information sur la planification familiale.

Contributions de l'UNFPA aux programmes en matière de population  
par zone géographique

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1969-1972</u>	<u>1973</u>
Afrique	7'268'356	5'936'075
Moyen-Orient	2'430'357	2'007'951
Méditerranée	- a/	2'240'386
Asie et Extrême-Orient	16'922'151	15'604'838
Amérique latine et Antilles	4'467'704	6'656'491
Europe	171'681	220'348
Projets interrégionaux	15'042'956	12'088'668
Projets mondiaux	- b/	5'186'041
Subventions à des organisations non gouvernementales	<u>3'806'339</u>	- c/
TOTAL	<u>50'109'544</u> =====	<u>49'940'798</u> =====

- a/ La contribution pour cette zone est comprise dans celle indiquée pour le Moyen-Orient et le Proche-Orient en 1969-1972.
- b/ La contribution pour cette zone est comprise dans celle indiquée pour les projets interrégionaux en 1969-1973.
- c/ Les subventions à des ONG sont comprises dans les contributions indiquées pour les différentes zones en 1973.

4. Ressources du Fonds

En 1973 les ressources du Fonds se sont élevées à 42 millions de dollars (voir Annexe). Durant cette année des projets pour un montant total de près de 50 millions de dollars ont été approuvés. Le Conseil d'Administration du PMUD, dont fait partie la Suisse, a, lors de sa 16ème session en juin 1973, autorisé le Fonds à engager en 1974 54 millions de dollars pour de nouveaux projets. Depuis 1969 les contributions de l'UNFPA à des programmes de population se sont réparties ainsi:

Contributions de l'UNFPA aux programmes en matière de population  
par grandes catégories d'activité

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1969-1972</u>	<u>1973</u>
Données démographiques de base	5'437'567	8'046'614
Dynamique de la population	6'517'017	6'412'718
Politique démographique	1'066'542	1'147'240
Planification de la famille	18'676'747	14'688'459
Information et éducation	5'891'833	8'706'668
Activités plurisectorielles	3'282'959	8'057'016
Elaboration du programme	5'430'540	2'882'083
Subventions à des ONG	<u>3'806'339</u>	<u>a/</u>
	<u>50'109'544</u>	<u>49'990'758</u>
	=====	=====

a/ En 1973 les subventions à des ONG sont comprises dans les contributions indiquées pour les différentes catégories; pour le montant de ces subventions voir la ventilation des contributions par organismes chargés de l'exécution sous la rubrique "UNFPA".

Comme le PNUD, l'UNFPA se contente généralement de financer des projets qui sont réalisés par des agences d'exécution (OMS, UNICEF, UNESCO).

5. Activités du Service de la Coopération technique suisse  
en matière de population

5.1 Action de soutien

La Coopération technique contribue au budget du "Programme de développement social et de démographie" du Centre de développement de l'OCDE (1969-72: Frs. 65'000.- par an, 1973-1974: Frs. 70'000.-) dont les études, recherches, conférences, séminaires sont susceptibles de faire avancer la connaissance que l'on a des problèmes et de la façon dont ils sont considérés par les différents pays. La Suisse participe également activement à certaines des réunions organisées par le Programme. (cf. proposition 183/74).

## 5.2 Action directe

A ce jour, la Coopération technique a versé une somme de Frs. 500'000.- à l'UNFPA en faveur d'un projet d'étude et de recherche relatif à l'intégration du programme de santé de la famille dans les services généraux de santé, au Sri Lanka. Elle envisage de participer à des actions dans le domaine de la santé de base (cf. Proposition 201/70 ainsi que le Rapport final du 22 mai 1973).

## 5.3 Recherche d'information

La Coopération technique s'efforce de se tenir au courant de cette question notamment en s'entourant des avis et conseils de personnes compétentes (démographes spécialistes de la fertilité et de la stérilité, de planning familial) et ayant une expérience du tiers monde et de ses problèmes spécifiques.

## 6. Nouvelles contributions à l'UNFPA

Bien que nous soyons conscients de l'importance des problèmes de population et qu'il nous paraisse utile d'apporter notre soutien à certains pays qui désirent mettre au point des programmes d'étude démographique et instaurer une politique réaliste en matière de population, nous n'avons pas pour l'instant financé de telles actions sur le plan bilatéral. Un groupe de travail de la Coopération technique a été chargé d'étudier quelles devaient être les grandes lignes d'action du Service en matière de population et quel pouvait être le genre de projet qu'il peut réaliser soit sur le plan bilatéral soit sur le plan multilatéral.

Les résultats de la Conférence de Bucarest permettront de mieux définir notre politique et d'adopter des critères plus précis en ce qui concerne le choix de nos projets.

A l'heure actuelle, il apparaît déjà que l'approche de l'UNFPA n'est pas très éloignée de la nôtre et qu'elle ne contredit en tout cas pas les directives adoptées par le Conseil fédéral sur les activités de notre pays en matière de population. L'UNFPA a par ailleurs déjà une bonne expérience de coopération technique en matière de population et dispose de personnel déjà bien rôdé. C'est pourquoi nous nous proposons d'utiliser encore une fois ce canal pour financer un certain nombre de projets en relation avec les problèmes de population.



Notre première contribution à l'UNFPA était destinée à un projet particulier, mais la nouvelle organisation du Fonds ne permet en principe plus d'effectuer des versements en faveur d'un projet déterminé. Une telle procédure n'offrirait d'ailleurs plus grand avantage puisque nous avons l'occasion par l'intermédiaire du Conseil d'Administration du PNUD, dont nous sommes membre et qui contrôle la gestion financière et administrative du Fonds, d'être informé de manière très complète des activités du Fonds, de surveiller de très près sa gestion financière et d'orienter de manière assez détaillée sa politique. Les projets importants financés par le Fonds nous sont notamment soumis et nous pouvons proposer de les modifier voir même de les rejeter.

Pour ces différentes raisons il nous paraît souhaitable et justifié d'accorder à l'UNFPA une contribution générale. Nous nous étions proposés dès le début de l'année de verser à l'UNFPA, encore en 1974, une contribution de 400'000 francs suisses. Il nous a cependant paru préférable d'attendre les résultats de la Conférence mondiale de la population de Bucarest qui ont encore renforcé notre conviction de l'utilité d'une telle contribution.

#### 7. Proposition

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

Frs. 400'000.-

comme contribution unique pour 1974 au Fonds des Nations Unies en matière de population (UNFPA).

Cet engagement sera à la charge du crédit de programme de 275 millions de francs destinés à la Coopération technique selon l'AF du 26 juin 1972.

Les paiements résultant de cet engagement seront imputés à l'article budgétaire no 202.493.01.

Beantragter Kredit: Fr. 400'000.-

Antrag Nr.: 269/74

Der Sektionschef:

i.v. *J. Talinder*

## ENTSCHEID

Der Delegierte:

*[Handwritten signature]*

Bern, - 4 DEC. 1974

Eidg. Finanzverwaltung:

Bern,

*10.12.74* *ny* *Eurt*

Eidg. Politisches Departement:

Bern,

Eidg. Finanz- und Zolldepartement:

Bern,

NB: Für Kredite bis Fr. 199'999.-; Unterschrift des Delegierten.

Für Kredite von Fr. 200'000.- bis Fr. 599'999.-; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanzverwaltung.

Für Kredite von Fr. 600'000.- bis Fr. 1'999'999.-; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanz- und Zolldepartement.

Für Kredite ab Fr. 2'000'000.-; Antrag an Bundesrat.

\* Proposition No 219/74  
\* 1. 811-13 ER/rd

## PLAN FINANCIER AU 1er décembre 1974

(a)

(Tous les montants en milliers de francs)

\* 1. Projet: (désignation officielle)

UNFPA

2. Crédits antérieurs: (b)

Date décision	No proposition	Période effective		accordés	Montant versé	solda	Rapport final		Remarques
		début	fin				présenti	approuvé	
5.2.1971	201/70	1971	1973	600	600	-	22.5.73	1.5.71	
<b>Total</b>									

3. Nouveaux crédits demandés: (c)

Postes budgétaires	Engagements projetés (d)						Versements projetés (e)					
	1974	1975	1975	1975	1974	1975	1974	1975	1975	1974	1975	
* Personnel / Mois												
* Bourse / Mois												
* Frais de personnel												
* Frais de bourse												
* Equipement étranger												
* Equipement local												
* Constructions												
* Frais d'exploitation												
* Divers												
* Imprévus et réserve												
* Total	400	500	600				400	500	500			
Contribution fédérale (f)												

Notes: (a) Ce plan est établi pour chaque nouvelle demande de crédit, il doit coïncider avec le début d'un mois.

(b) Lorsque le nombre de ligne est insuffisant, on indique à la première ligne les plus anciens crédits ensemble. Cette rubrique est remplie uniquement lorsque la demande en question concerne une nouvelle phase d'un projet en cours.

(c) Le crédit en question et les crédits suivants qui seront demandés dans une période de six ans.

(d) Une colonne pour chaque année où des crédits doivent être accordés; la première contient les montants du budget figurant à la proposition en question.

(e) Une colonne pour chaque année successive où des versements devront être effectués en fonction des soldes des crédits antérieurs, du crédit demandé en question et des crédits suivants projetés dans la mesure où ils tombent dans la période de six ans.

(f) Cette rubrique est remplie seulement si la contribution fédérale n'est qu'une fraction du total.

\* La Section des bourses ne remplir que ces rubriques.

## ANNEXE

## FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

Etat des contributions annoncées et versées par les gouvernements  
au 31 décembre 1973

Pays	1967/1971		1972		1973		Solde dû au 31 décembre 1973
	Annoncées	Versées	Annoncées	Versées	Annoncées	Versées	
Afghanistan	-	-	500 <sup>x</sup>	-	500 <sup>x</sup>	-	1 000 <sup>x</sup>
Allemagne (République fédérale d')	3 074 161	3 074 161	2 358 491 <sup>2/</sup>	2 358 491 <sup>2/</sup>	4 285 714 <sup>9/</sup>	4 265 714 <sup>9/</sup>	-
Arabie Saoudite	-	-	15 000	15 000	-	-	-
Australie	-	-	-	-	423 975 <sup>7/</sup>	423 975 <sup>7/</sup>	-
Autriche	-	-	-	-	2 000	2 000	-
Barbade	1 081	1 081	-	-	1 000	1 000	-
Belgique	-	-	-	-	26 882	26 882	-
Botswana	133	133	-	-	125	-	125
Canada	3 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
Chypre	501 <sup>x</sup>	501 <sup>x</sup>	392 <sup>x</sup>	392 <sup>x</sup>	-	429 <sup>x</sup>	-
Colombie	-	-	-	-	70 000	70 000	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	10 000	-	10 000
Danemark	400 000	400 000	706 732 <sup>1/</sup>	706 732 <sup>1/</sup>	1 547 980 <sup>8/</sup>	969 468 <sup>8/</sup>	578 512 <sup>12/</sup>
Egypte	229 991 <sup>x</sup>	229 991 <sup>x</sup>	242 774 <sup>x</sup>	114 995 <sup>x</sup>	255 558 <sup>x</sup>	255 558 <sup>x</sup>	127 779 <sup>x</sup>
Finlande	275 000	275 000	200 000	200 000	195 000	195 000	-
France	-	-	50 000	50 000	100 000	100 000	-
Ghana	-	-	3 906 <sup>x</sup>	3 906 <sup>x</sup>	-	-	-
Grèce	5 000	5 000	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	3 000	3 000	-	-	-
Honduras	500	-	-	-	-	-	500
Hongrie	3 619 <sup>x</sup>	3 619 <sup>x</sup>	3 619 <sup>x</sup>	3 619 <sup>x</sup>	4 016 <sup>x</sup>	4 016 <sup>x</sup>	-
Inde	300 000 <sup>x</sup>	300 000 <sup>x</sup>	245 740 <sup>x</sup>	245 740 <sup>x</sup>	237 342 <sup>x</sup>	237 342 <sup>x</sup>	-
Indonésie	125 000	125 000	-	-	-	-	-
Irak	-	-	-	-	10 000	10 000	-
Iran	253 000 <sup>x</sup>	253 000 <sup>x</sup>	250 000 <sup>x</sup>	250 000 <sup>x</sup>	3 000 <sup>x</sup>	3 000 <sup>x</sup>	-
Islande	-	-	1 000	1 000	1 500	-	1 500
Jamaïque	-	-	1 164	1 164	-	-	-
Japon	3 500 000	3 500 000	-	-	2 519 339 <sup>10/</sup>	2 519 339 <sup>10/</sup>	-
Jordanie	2 800 <sup>x</sup>	2 800 <sup>x</sup>	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	15 006 <sup>x</sup>	15 006 <sup>x</sup>	-	-	-
Koweït	-	-	-	-	20 000	-	20 000
Laos	-	-	1 653 <sup>x</sup>	-	-	-	1 653 <sup>x12/</sup>
Lesotho	500	500	-	-	500	500	-
Liban	5 000	5 000	-	-	-	-	-
Libéria	5 000	5 000	6 500	6 500	5 000	5 000	-
Madagascar	444 <sup>x</sup>	-	440	440	473	473	444 <sup>x12/</sup>
Malte	-	-	251	251	275	275	-
Maroc	3 996	3 996	4 029	4 029	4 352	4 352	-
Maurice	55 396 <sup>x</sup>	55 396 <sup>x</sup>	-	-	-	-	-
Népal	-	-	2 000	2 000	2 000	2 000	-
Norvège	2 000 000	2 000 000	2 168 309 <sup>4/</sup>	2 168 309 <sup>4/</sup>	2 442 215	2 442 215	-
Nouvelle-Zélande	21 750	21 750	47 642 <sup>4/</sup>	23 904 <sup>4/</sup>	137 030	137 030	23 738
Pakistat	521 000 <sup>x</sup>	374 364 <sup>x</sup>	-	-	250 000 <sup>x</sup>	-	396 636 <sup>x</sup>
Pays-Bas	1 150 000	1 150 000	2 736 025 <sup>3/</sup>	2 736 025 <sup>3/</sup>	4 001 125 <sup>11/</sup>	4 001 125 <sup>11/</sup>	-
Philippines	360 000 <sup>x</sup>	333 881 <sup>x</sup>	250 000 <sup>x</sup>	220 746 <sup>x</sup>	250 000 <sup>x</sup>	-	305 373 <sup>x</sup>
Qatar	-	-	-	-	10 000	10 000	-
République arabe libyenne	-	-	-	-	5 000	5 000	-
République de Corée	-	-	10 125 <sup>x</sup>	10 125 <sup>x</sup>	10 000 <sup>x</sup>	10 000 <sup>x</sup>	-
République Dominicaine	6 000 <sup>x</sup>	6 000 <sup>x</sup>	19 000 <sup>x</sup>	19 000 <sup>x</sup>	-	-	-
République du Viet-Nam	1 000	1 000	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	2 536 791	2 536 791	2 083 333	2 083 333	2 052 178	1 342 958	709 220 <sup>1/</sup>
Sénégal	-	-	20 000 <sup>x</sup>	20 000 <sup>x</sup>	19 608 <sup>x</sup>	19 608 <sup>x</sup>	-
Singapour	10 000 <sup>x</sup>	10 000 <sup>x</sup>	12 766 <sup>x</sup>	12 766 <sup>x</sup>	12 500 <sup>x</sup>	-	12 500 <sup>x</sup>
Somalie	2 801 <sup>x</sup>	2 801 <sup>x</sup>	3 500 <sup>x</sup>	500 <sup>x</sup>	500 <sup>x</sup>	-	3 500 <sup>x</sup>
Souaziland	250 <sup>x</sup>	250 <sup>x</sup>	1 000 <sup>x</sup>	-	1 000 <sup>x</sup>	-	2 000 <sup>x</sup>
Sri Lanka	10 000 <sup>x</sup>	10 000 <sup>x</sup>	5 995 <sup>x</sup>	5 995 <sup>x</sup>	7 193 <sup>x</sup>	7 193 <sup>x</sup>	-
Suède	5 025 000	5 025 000	3 000 000	3 000 000	3 571 429	3 571 429	-
Suisse	159 151	159 151	-	-	-	-	-
Thaïlande	-	-	24 004 <sup>x</sup>	24 004 <sup>x</sup>	33 605 <sup>x</sup>	33 605 <sup>x</sup>	-
Togo	1 000 <sup>x</sup>	1 000 <sup>x</sup>	1 000 <sup>x</sup>	1 000 <sup>x</sup>	1 174 <sup>x</sup>	1 174 <sup>x</sup>	-
Trinité-et-Tobago	15 000	15 000	5 000	5 000	-	-	-
Tunisie	55 000	55 000	5 000	5 000	5 000	5 000	-
Yémen démocratique	-	-	250	250	-	-	-
Yougoslavie	3 000	3 000	3 000	3 000	-	-	-
Total partiel	23 118 865	22 945 166	16 508 146	16 321 222	24 536 517	20 702 660	4 194 480

/...

## ANNEXE (suite)

Pays	1967/1971		1972		1973		Solde dû au 31 décembre 1973
	Annoncées	Versées	Annoncées	Versées	Annoncées	Versées	
Etats-Unis d'Amérique	25 685 501	25 377 991	14 108 609 <sup>5/</sup>	13 731 835	17 877 600 <sup>6/</sup>	6 176 992	12 384 891
Total	48 804 356	48 323 157	30 616 754	30 053 057	42 414 117	26 879 652	16 579 371
Monnaies convertibles	47 047 564	46 739 554	29 505 774	29 105 263	41 327 692	26 307 727	15 728 486
Monnaies non convertibles	1 756 802	1 583 603	1 110 980	947 794	1 086 425	571 925	850 885
	48 804 356	48 323 157	30 616 754	30 053 057	42 414 117	26 879 652	16 579 371

1/ Dont 220 000 dollars virés au Programme élargi de recherche, de développement et de formation à la recherche dans le domaine de la reproduction humaine, programme de l'OMS.

2/ Dont 500 000 dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

3/ Dont 500 000 dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

4/ Dont 23 821 dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

5/ Contribution annoncée : jusqu'à concurrence de 24 millions de dollars, soit un montant correspondant aux 48/52 des contributions annoncées par d'autres donateurs et non assorties de restrictions (du genre de celles indiquées dans les notes 1 à 4).

6/ Contribution annoncée : jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars, soit un montant correspondant aux 45/55 des contributions annoncées par d'autres donateurs et non de restrictions (du genre de celles indiquées dans les notes 7 à 11).

7/ Dont 141 325 dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

8/ Dont 364 350 dollars virés au Programme élargi de recherche, de développement et de formation à la recherche dans le domaine de la reproduction humaine, programme de l'OMS.

9/ Dont un million de dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

10/ Dont 800 000 dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

11/ Dont 380 435 dollars virés à la Fédération internationale pour le planning familial.

12/ Solde dû réévalué au taux de change fixé pour les opérations de l'ONU et en vigueur au 31 décembre 1973.

## Nombre de donateurs par année

1967	-	1
1968	-	3
1969	-	7
1970	-	23
1971	-	40
1972	-	43
1973	-	47

Total cumulatif des contributions annoncées	121 810 626
Total cumulatif des contributions versées	105 260 384
Solde dû	16 550 242